
BUDGET DU MANITOBA 2014

Disponible en d'autres
formats, sur demande



Les documents offerts sur le site Internet www.gov.mb.ca/finance/index.fr.html comprennent :

- Discours du Budget 2014 du Manitoba
- Budget 2014
- Budget des dépenses et des recettes pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015
- Bulletin de nouvelles fiscales
- Rapports financiers
- Points saillants de l'économie du Manitoba
- Statistiques économiques

Disponibles en d'autres formats, sur demande

This document is available in English on the Internet at www.gov.mb.ca/finance

Information available at that site includes:

- The 2014 Manitoba Budget Address
- Budget 2014
- Budget Papers
 - A Economic Review and Outlook
 - B Supplementary Financial Information
 - C The Manitoba Advantage
 - D Update on Fiscal Arrangements
 - E Reducing Poverty and Promoting Social Inclusion
- Estimates of Expenditure and Revenue for the Fiscal Year Ending March 31, 2015
- Tax News
- Financial Reports
- Economic Highlights
- Economic Statistics

Available in alternate formats upon request.



Imprimé sur du papier recyclé.

ISSN 1913 - 2492

BUDGET 2014

TABLE DES MATIÈRES

BUDGET SOMMAIRE 2014-2015	1
---------------------------------	---

STRATÉGIE DE GESTION FINANCIÈRE	7
---------------------------------------	---

ANNEXES

1 STATISTIQUES FINANCIÈRES SOMMAIRES DU MANITOBA.....	19
---	----

2 BUDGET SOMMAIRE – GUIDE DE L'UTILISATEUR	25
--	----

3 ENTITÉS INCLUSES DANS LE BUDGET SOMMAIRE (PÉRIMÈTRE COMPTABLE DU GOUVERNEMENT).....	35
---	----

DOCUMENTS BUDGÉTAIRES

- A. Economic Review and Outlook (en anglais seulement)
- B. Supplementary Financial Information (en anglais seulement)
- C. The Manitoba Advantage: More Affordable For Families And More Competitive For Businesses (en anglais seulement)
- D. Update on Fiscal Arrangements (en anglais seulement)
- E. Reducing poverty and Promoting Social Inclusion (en anglais seulement)

■ AVANT-PROPOS

Le Budget 2014 fournit un aperçu financier du périmètre comptable du gouvernement, qui inclut les opérations fondamentales du gouvernement, les organisations de la Couronne, les entreprises publiques et les organismes du secteur public tels les offices régionaux de la santé, les divisions scolaires, les universités et les collèges. Le Budget sommaire du Manitoba est conforme aux normes comptables établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) et respecte entièrement les principes comptables généralement reconnus (PCGR). Un budget sommaire présente un portrait particulièrement complet de la façon dont le gouvernement provincial et les entités qui y sont liées fonctionnent dans leur ensemble et du coût global de la prestation de services et de programmes à la population du Manitoba.

Par souci de transparence et par respect de l'obligation de rendre compte, les tableaux 1 et 2 du présent document montrent les détails du Budget sommaire et la conciliation avec les dépenses et les recettes liées aux opérations fondamentales du gouvernement.

En outre, le Budget 2014 contient une version actualisée de la Stratégie de gestion financière, une stratégie qui énonce les priorités du gouvernement en matière de gestion des finances, ainsi qu'un ou plusieurs résultats mesurables pour chacune des priorités. Un rapport sur ces résultats sera présenté à l'automne 2015.

Les renseignements fournis dans le présent document aideront le public à apprécier le contexte fiscal et l'état de la situation financière de la Province.

BUDGET SOMMAIRE 2014-2015

BUDGET SOMMAIRE

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015

avec données comparatives pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

	Budget 2014-2015	Prévisions de 2013-2014	Budget 2013-2014	Variation en % pour 2014-2015	
				par rapport à 2013-2014 Prévisions	Budget
(en millions de dollars)					
SOURCES DE RECETTES					
Impôts	3 632	3 460	3 366	5,0	7,9
Autres taxes et impôts	4 232	3 961	4 015	6,8	5,4
Droits et autres recettes	2 039	2 119	1 987	(3,8)	2,6
Transferts fédéraux	3 793	3 823	3 876	(0,8)	(2,1)
Recettes nettes des entreprises publiques	692	863	737	(19,8)	(6,1)
Fonds d'amortissement et autres bénéfices nets	242	238	227	1,7	6,6
TOTAL DES RECETTES	14 630	14 464	14 208	1,1	3,0
SECTEURS DE DÉPENSES					
Santé	5 791	5 684	5 689	1,9	1,8
Éducation	3 895	3 802	3 786	2,4	2,9
Services à la famille	1 115	1 094	1 069	1,9	4,3
Développement des communautés, de l'économie et des ressources	2 477	2 341	2 483	5,8	(0,2)
Justice et autres dépenses générales	987	1 056	1 010	(6,5)	(2,3)
Service de la dette	872	836	839	4,3	3,9
SOUS-TOTAL DES DÉPENSES	15 137	14 813	14 876		
Poste extraordinaire					
Réserve pour les inondations touchant les Premières Nations	-	100	-		
TOTAL DES DÉPENSES	15 137	14 913	14 876	1,5	1,8
Ressources non utilisées et rajustements en cours d'exercice	(150)	(17)	(150)		
RECETTES (PERTES) NETTES	(357)	(432)	(518)		

NOTES:

- Les chiffres du Budget de 2013-2014 initialement présentés dans le Discours du Budget 2013 et les prévisions de 2013-2014 publiées dans le rapport financier du troisième trimestre ont été rajustés de manière à être conformes à la présentation actuelle du périmètre comptable du gouvernement.
- Les recettes et les dépenses détaillées pour l'exercice 2014-2015 et la conciliation avec les sommes indiquées pour les opérations fondamentales du gouvernement se trouvent dans les tableaux 1 et 2.
- Les ressources non utilisées ou rajustements en cours d'exercice peuvent constituer une augmentation des recettes ou une diminution des dépenses.
- Les données ne correspondent pas nécessairement aux totaux en raison de l'arrondissement des chiffres.

■ BUDGET SOMMAIRE 2014-2015

Recettes

Les recettes en 2014-2015 devraient dépasser de 166 millions de dollars les prévisions de 2013-2014, ce qui représente 1,1 % de plus que prévu.

Les recettes de la catégorie Impôts devraient croître de 172 millions de dollars, compte tenu de la progression attendue de 132 millions de dollars des recettes tirées de l'impôt sur le revenu des particuliers et de la progression de 40 millions de dollars du côté des impôts sur les bénéfices des sociétés. Dans la catégorie Autres taxes et impôts, le Budget 2014 prévoit une hausse de 271 millions de dollars, soit 6,8 %, principalement en raison d'une croissance projetée des recettes tirées de la taxe sur les ventes au détail, des taxes sur les carburants, de la taxe sur le tabac et des impôts divers sur les sociétés. Par rapport aux prévisions, la catégorie Droits et autres recettes devrait connaître un recul de 80 millions de dollars, soit 3,8 %. Les recettes nettes des entreprises publiques devraient afficher une baisse de 171 millions de dollars, soit 19,8 %. En outre, on prévoit une diminution des transferts fédéraux de 30 millions de dollars, soit 0,8 %.

Dépenses

Le total du budget des dépenses est révisé à la hausse de 224 millions de dollars, soit 1,5 %, en fonction des prévisions de 2013-2014.

L'augmentation des dépenses pour la santé est de 107 millions de dollars, soit 1,9 %. Les dépenses liées à l'éducation affichent une hausse de 93 millions de dollars, soit 2,4 %. Les dépenses dans le secteur des services à la famille grimpent de 21 millions de dollars, soit 1,9 %. Les dépenses pour le développement des communautés, de l'économie et des ressources augmenteront de 136 millions de dollars, ou 5,8 %. Les dépenses du secteur Justice et autres dépenses devraient diminuer de 69 millions de dollars, soit 6,5 %. Les frais de service de la dette devraient augmenter de 36 millions de dollars¹.

Dans le Budget 2014, les services à la population représentent 76,4 % des dépenses.

Les dépenses pour la santé comptent pour 38,3 % des dépenses totales.

Les dépenses en éducation représentent 25,7 % des dépenses totales, y compris les dépenses pour les écoles publiques et pour les établissements postsecondaires. Les dépenses pour les services à la famille, la justice, le logement et le développement communautaire correspondent à 12,4 % du total des dépenses.

¹ Les frais de service de la dette devraient représenter 6,0 cents par dollar de recettes en 2014-2015, soit une réduction de 54,5 % comparativement aux 13,2 cents par dollar qu'ils représentaient en 1999-2000.

Tableau 1

Budget sommaire des recettes – Détails et conciliation avec le budget des opérations fondamentales du gouvernement

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015 (en milliers de dollars)

Sources de recettes	OPÉRATIONS FONDAMENTALES DU GOUVERNEMENT	INCIDENCES DE LA CONSOLIDATION	SOMMAIRE
	Budget des recettes	et recettes d'autres entités comptables	
Impôts			
Impôts sur le revenu des particuliers	3 101 900	-	3 101 900
Impôts sur les bénéfices des sociétés	530 100	-	530 100
Sous-total – Impôts	3 632 000	-	3 632 000
Autres taxes et impôts			
Impôts divers sur les sociétés	268 600	-	268 600
Taxes sur les carburants	326 100	13 700	339 800
Taxe sur les transferts fonciers	89 500	-	89 500
Impôt destiné aux services de santé et à l'enseignement	446 900	(121 352)	325 548
Taxes sur les ventes au détail	2 207 000	-	2 207 000
Taxe sur le tabac	286 300	-	286 300
Autres taxes et impôts	13 956	-	13 956
Impôts fonciers pour l'éducation	-	701 480	701 480
Sous-total – Autres taxes et impôts	3 638 356	593 828	4 232 184
Droits et autres recettes			
Amendes et frais et autres frais de justice	52 187	-	52 187
Minéraux et pétrole	18 861	-	18 861
Permis et droits – Automobiles et transports routiers	150 500	-	150 500
Parcs – Foresterie et conservation (autres droits)	34 190	-	34 190
Loyer de l'énergie électrique	125 000	-	125 000
Frais de services et frais divers	171 175	1 194 338	1 365 513
Partage des recettes des organismes de service spécial	18 050	-	18 050
Droits de scolarité	-	274 585	274 585
Sous-total – Droits et autres recettes	569 963	1 468 923	2 038 886
Transferts fédéraux			
Péréquation	1 749 900	-	1 749 900
Transfert canadien en matière de santé	1 156 308	-	1 156 308
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	453 200	-	453 200
Renouvellement de l'infrastructure	16 900	-	16 900
Coûts partagés et autres transferts	153 054	263 422	416 476
Sous-total – Transferts fédéraux	3 529 362	263 422	3 792 784
Recettes nettes des entreprises publiques			
Société manitobaine des alcools et des loteries	575 000	-	575 000
Société d'assurance-dépôts du Manitoba	-	22 199	22 199
Hydro-Manitoba	-	62 000	62 000
Commission des accidents du travail	-	16 663	16 663
Société d'assurance publique du Manitoba	-	16 172	16 172
Sous-total – Recettes nettes des entreprises publiques	575 000	117 034	692 034
Fonds d'amortissement et autres bénéfiques nets	-	241 911	241 911
Total – Budget des recettes	11 944 681	2 685 118	14 629 799

Tableau 2

Budget sommaire des dépenses – Détails, conciliation avec le budget des opérations fondamentales du gouvernement et résultat du Budget sommaire

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015 (en milliers de dollars)

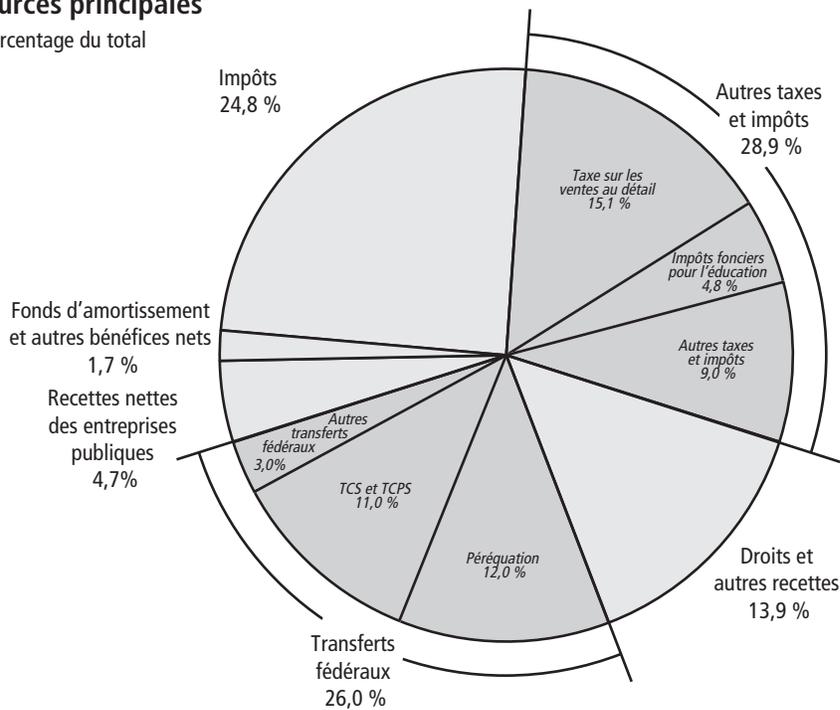
Secteur ou ministère	OPÉRATIONS FONDAMENTALES DU GOUVERNEMENT	INCIDENCES DE LA CONSOLIDATION	SOMMAIRE
	Budget des dépenses	et dépenses d'autres entités comptables	
Santé			
Santé	5 382 077	408 639	5 790 716
Éducation			
Éducation et Enseignement supérieur	2 430 348	1 465 059	3 895 407
Services à la famille			
Enfants et Perspectives pour la jeunesse	48 247	(13 067)	35 180
Services à la famille	1 124 762	(44 851)	1 079 911
Total – Services à la famille	<u>1 173 009</u>	<u>(57 918)</u>	<u>1 115 091</u>
Développement des communautés, de l'économie et des ressources			
Affaires autochtones et du Nord	34 226	2 967	37 193
Agriculture, Alimentation et Développement rural	209 035	206 498	415 533
Conservation et Gestion des ressources hydriques	144 236	(2 561)	141 675
Logement et Développement communautaire	79 119	146 676	225 795
Infrastructure et Transports	660 780	(160 393)	500 387
Emploi et Économie	669 545	21 574	691 119
Ressources minières	10 780	15 178	25 958
Administrations municipales Manitoba	423 341	16 007	439 348
Total – Développement des communautés, de l'économie et des ressources	<u>2 231 062</u>	<u>245 946</u>	<u>2 477 008</u>
Justice et autres dépenses générales			
Assemblée législative	44 324	(771)	43 553
Conseil exécutif	2 679	(102)	2 577
Commission de la fonction publique	20 141	(688)	19 453
Régimes de retraite de la fonction publique et autres frais	13 899	59 160	73 059
Finances	65 981	6 128	72 109
Justice	533 384	8 664	542 048
Travail et Immigration	25 427	13 800	39 227
Affaires multiculturelles et Alphabétisation	21 170	(240)	20 930
Tourisme, Culture, Patrimoine, Sport et Protection du consommateur	85 912	7 938	93 850
Crédits d'autorisation	38 124	-	38 124
Autres crédits	41 587	-	41 587
Total – Justice et autres dépenses	<u>892 628</u>	<u>93 889</u>	<u>986 517</u>
Service de la dette	<u>230 000</u>	<u>642 133</u>	<u>872 133</u>
Total – Budget des dépenses	<u>12 339 124</u>	<u>2 797 748</u>	<u>15 136 872</u>
Soustraire : Total – Budget des recettes (Tableau 1)	<u>11 944 681</u>	<u>2 685 118</u>	<u>14 629 799</u>
Ressources non utilisées et rajustements en cours d'exercice	(70 000)	(80 000)	(150 000)
RECETTES (PERTES) NETTES	<u>(324 443)</u>	<u>(32 630)</u>	<u>(357 073)</u>

NOTE : Les ressources non utilisées ou rajustements en cours d'exercice peuvent constituer une augmentation des recettes ou une diminution des dépenses.

Recettes en 2014-2015

Sources principales

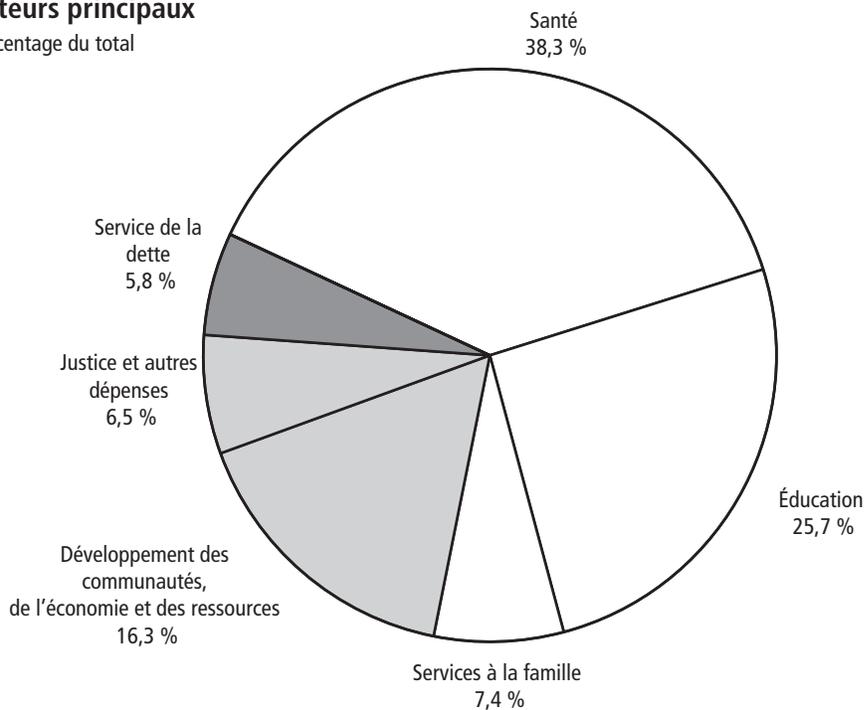
Pourcentage du total



Dépenses en 2014-2015

Secteurs principaux

Pourcentage du total



STRATÉGIE DE GESTION FINANCIÈRE

■ STRATÉGIE DE GESTION FINANCIÈRE 2014-2015

Priorités de gestion financière

La Stratégie de gestion financière énonce les priorités du gouvernement en matière de gestion des finances. Ces priorités sont au nombre de quatre et sont chacune assortie d'un ou de plusieurs résultats mesurables. Chacun des résultats mesurables comprend des objectifs pour l'exercice en cours et les années à venir.

En 2014-2015, la Stratégie de gestion financière demeure centrée sur les domaines prioritaires établis pendant les exercices antérieurs et reflète l'engagement du gouvernement en vue d'un retour à l'équilibre budgétaire.

PRIORITÉ DE GESTION FINANCIÈRE	RÉSULTATS MESURABLES
La transparence, l'obligation de rendre compte et la discipline financière	<ul style="list-style-type: none"> • Les perspectives du budget sommaire • Le respect de l'obligation de rendre compte relative aux dépenses et aux recettes pour les opérations fondamentales du gouvernement
Un gouvernement stable et à la mesure de nos moyens	<ul style="list-style-type: none"> • Les cotes de crédit • Les dépenses en pourcentage du produit intérieur brut (PIB) • La gestion durable des ressources publiques
La gestion de la dette	<ul style="list-style-type: none"> • La gestion de la dette • Le rapport dette nette/PIB
Le plan quinquennal d'investissements dans l'infrastructure de base	<ul style="list-style-type: none"> • Les investissements dans l'infrastructure de base

■ DOMAINE PRIORITAIRE – LA TRANSPARENCE, L'OBLIGATION DE RENDRE COMPTE ET LA DISCIPLINE FINANCIÈRE

Le gouvernement a mis en œuvre de nombreuses mesures visant à respecter ses obligations de rendre compte et à maintenir la discipline financière, entre autres :

- la production d'états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus (PCGR), et ce, depuis le 31 mars 2005;
- la mise en œuvre en 2007-2008 d'un processus de production de rapports et de budgets sommaires afin de présenter des renseignements complets sur le coût global de la prestation de services et de programmes à la population du Manitoba et la façon dont fonctionne le périmètre comptable du gouvernement dans son ensemble;
- la publication d'une stratégie de gestion financière dans le cadre du budget annuel et d'un rapport sur les résultats dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice financier;
- la mise en œuvre de la présentation de rapports financiers trimestriels sommaires conformes aux PCGR depuis 2009-2010;
- l'établissement d'un plan visant à réduire les obligations découlant des régimes de retraite;
- le financement de la part de l'employeur des cotisations pour le service courant de tous les employés;
- l'amortissement de tous les investissements en immobilisations et la prise en compte de tous les coûts connexes dans les crédits annuels des opérations fondamentales du gouvernement.

Dans le Budget 2014, le gouvernement maintient son engagement en ce qui concerne la transparence, l'obligation de rendre compte et la discipline financière et y met à jour sa stratégie financière équilibrée pour l'exercice 2014-2015 et les exercices ultérieurs.

Résultat mesurable – Les perspectives du budget sommaire

L'économie du Manitoba est demeurée relativement stable dans un contexte économique mondial incertain. Pendant la période post-récession, le haut niveau de diversité industrielle et l'équilibre entre la demande intérieure et les ventes à l'exportation ont permis au Manitoba de connaître une croissance économique modeste et stable. Toutefois, cinq ans après la grande récession, les conditions économiques mondiales demeurent précaires alors que les stimulants financiers et les politiques monétaires accommodantes dans les économies avancées prennent fin, et la croissance au Canada s'est adoucie. Malgré les prévisions visant le contexte extérieur, le Manitoba devrait continuer à afficher une croissance stable au cours des deux prochains exercices. D'après les prévisions actuelles du ministère des Finances du Manitoba, la croissance du PIB de 2,2 % en 2014 devrait atteindre 2,4 % en 2015.

Le Budget 2014 poursuit la mise en œuvre de la stratégie financière pluriannuelle fondée sur une diminution du déficit et un retour à l'équilibre en 2016-2017. L'approche équilibrée du Manitoba continue à mettre l'accent sur ce qui est le plus important : les emplois, la stabilité économique et les services clés sur lesquels les familles comptent. Le Budget 2014 montre l'approche équilibrée du gouvernement en mettant l'accent sur les points suivants :

- soutenir la croissance économique et la création de nouvelles possibilités d'emploi au moyen d'un plan quinquennal d'investissements dans l'infrastructure de base;
- gérer les dépenses gouvernementales de manière stratégique afin de maintenir la croissance des dépenses inférieure à la croissance économique tout en continuant à veiller à ce que les priorités des Manitobains et Manitobaines passent en premier;
- réduire le déficit tout en poursuivant les investissements dans les services essentiels de première ligne pour continuer d'améliorer les soins de santé, l'éducation et la formation, et le soutien aux familles;
- fournir les services de la manière la plus efficace possible en accroissant l'utilisation de processus rationalisés dans les principaux ministères;
- maintenir l'abordabilité afin que le Manitoba demeure l'un des meilleurs endroits où vivre, travailler, élever une famille et prendre sa retraite.

L'engagement visant à renforcer l'économie et à créer de nouvelles possibilités d'emploi tout en retournant à l'équilibre budgétaire fera du Manitoba un endroit encore plus idéal pour les familles.

Stratégie financière équilibrée du Manitoba

	<u>Prévisions de 2013-2014</u>	<u>Budget 2014-2015</u>	<u>Projections pour 2015-2016</u>	<u>Projections pour 2016-2017</u>	<u>Projections pour 2017-2018</u>
	(en millions de dollars)				
RECETTES					
Opérations fondamentales					
du gouvernement	11 600	11 945	12 402	12 924	13 456
Autres entités comptables ¹	2 864	2 685	2 626	2 652	2 658
TOTAL DES RECETTES	<u>14 464</u>	<u>14 630</u>	<u>15 028</u>	<u>15 576</u>	<u>16 114</u>
DÉPENSES					
Opérations fondamentales					
du gouvernement	12 230	12 339	12 619	12 900	13 187
Autres entités comptables ¹	2 683	2 798	2 777	2 787	2 815
TOTAL DES DÉPENSES	<u>14 913</u>	<u>15 137</u>	<u>15 396</u>	<u>15 687</u>	<u>16 002</u>
Retraitement					
Ressources non utilisées et rajustements					
en cours d'exercice ²	(17)	(150)	(150)	(150)	(150)
RECETTES (PERTES) NETTES SOMMAIRES	<u>(432)</u>	<u>(357)</u>	<u>(218)</u>	<u>39</u>	<u>262</u>

¹ Compte tenu des rajustements de consolidation.

² Les ressources non utilisées ou rajustements en cours d'exercice peuvent constituer une augmentation des recettes ou une diminution des dépenses.

Selon les perspectives du budget sommaire, les recettes des entreprises publiques augmenteront en moyenne de 3,3 % annuellement de 2014-2015 à 2017-2018, tandis que les dépenses de ces mêmes entreprises publiques devraient connaître une croissance moyenne annuelle de 1,9 % pendant la même période.

En ce qui concerne les opérations fondamentales du gouvernement de 2014-2015 à 2017-2018, les recettes devraient progresser en moyenne de 4,1 % annuellement alors que la hausse des dépenses sera en moyenne de 2,2 % par année.

Les projections relatives aux opérations fondamentales du gouvernement tiennent compte de la baisse des déficits tout en protégeant les services dont les familles du Manitoba ont besoin. Le Budget 2014 prévoit des investissements stratégiques dans l'infrastructure de base ainsi que des investissements dans l'infrastructure requise en santé, en éducation et en logement, tout en limitant la croissance des dépenses dans les services clés de première ligne. L'économie mondiale fait toujours face à plusieurs risques et défis, mais les bases économiques et démographiques stables du Manitoba devraient donner lieu à une croissance économique constante au cours des quelques prochains exercices.

Le gouvernement s'engage à protéger les services sur lesquels la population du Manitoba compte, et, en ce qui concerne leur prestation, à envisager des manières novatrices de réduire les coûts gouvernementaux et d'accroître l'efficacité. Les mesures mises en œuvre au cours des derniers exercices comprennent notamment :

- la réduction du nombre d'offices régionaux de la santé pour en simplifier l'administration;
- la fusion de la Société des alcools du Manitoba et de la Corporation manitobaine des loteries afin de réduire les frais généraux et les coûts de réglementation;

- la réduction du nombre d'organismes, de conseils et de commissions nommés par le gouvernement;
- la création d'Entreprenariat Manitoba pour offrir un ensemble intégré de programmes et d'améliorations novatrices des services destinés aux entrepreneurs et aux entreprises;
- l'intégration des activités de réglementation des institutions financières à l'Office des services financiers du Manitoba pour réaliser des gains d'efficacité, tout en continuant d'agir dans l'intérêt public et de protéger les investisseurs du Manitoba.

Le Budget 2014 continue d'aller de l'avant avec d'autres améliorations qui seront apportées au cours du prochain exercice :

- accroître l'utilisation de la gestion rationalisée à l'échelle du gouvernement afin de maximiser la valeur et d'éliminer les chevauchements et les processus répétitifs;
- examiner les exigences en matière de ressources internes afin de tirer parti des réussites déjà accomplies et de continuer à réduire la taille de la fonction publique pour respecter l'engagement visant une réduction de 600 postes en tout;
- entreprendre un examen approfondi des locaux à bureaux pour réduire l'empreinte du gouvernement;
- continuer à innover dans le domaine des soins de santé afin de contrôler les coûts tout en fournissant aux patients les soins dont ils ont besoin;
- la Société manitobaine des alcools et des loteries deviendra un employeur contribuant de façon paritaire au régime de retraite de ses employés le 1er avril, permettant de régler la question de l'ancienne obligation découlant des régimes de retraite;
- continuer à améliorer la prestation de services en mettant l'accent sur les questions opérationnelles, soit la manière dont la mise en œuvre ou l'exécution est gérée afin que le gouvernement puisse produire des résultats plus efficacement;
- continuer à mettre l'accent sur les priorités des programmes fondamentaux du gouvernement.

Ces mesures permettront de continuer à traiter des questions d'excédent de personnel et entraîneront une utilisation plus efficace des ressources humaines et financières.

Le rapport déficit/PIB indique un déficit financier du gouvernement, soit la somme qui manque pour équilibrer les recettes prévues avec les dépenses, et ce, par rapport à la taille de l'économie globale. De façon générale, il s'agit d'un indicateur de l'importance du manque à gagner relativement à l'ensemble de l'activité économique de la province. Le déficit en pourcentage du PIB du Manitoba en 2013-2014 devrait s'établir à (0,7) %, se classant au quatrième rang des provinces les plus basses et en dessous du gouvernement fédéral. Le ratio du Manitoba en 2014-2015 devrait s'améliorer et atteindre (0,6) %.

La stratégie de gestion financière annuelle et un rapport sur les résultats continueront d'être publiés. De plus, des rapports financiers en cours d'exercice présenteront l'état des progrès dans la mise en œuvre de notre stratégie financière équilibrée.

Résultat mesurable – Le respect de l'obligation de rendre compte relative aux dépenses et aux recettes pour les opérations fondamentales du gouvernement

Des dispositions législatives exigent du gouvernement qu'il produise un sommaire des dépenses et des recettes prévues relativement à ses opérations fondamentales dans le cadre de sa stratégie de gestion financière. Le présent sommaire est conforme au budget principal des dépenses et des recettes de l'exercice.

Les dépenses pour les opérations fondamentales du gouvernement excéderont les recettes dans le Budget 2014, mais la stratégie financière équilibrée du Manitoba prévoit une réduction des déficits et un retour à un solde positif en 2016-2017.

Dépenses et recettes se rapportant aux opérations fondamentales du gouvernement en 2014-2015

(en millions de dollars)

Recettes	11 945
Dépenses	12 339
Ressources non utilisées et rajustements en cours d'exercice	(70)
Résultat net	(324)

Les données de fin d'exercice sur les recettes et les dépenses se rapportant aux opérations fondamentales du gouvernement pour 2014-2015 seront présentées dans le rapport sur les résultats de la Stratégie de gestion financière, dont le dépôt est prévu à l'automne 2015..

■ DOMAINE PRIORITAIRE – UN GOUVERNEMENT STABLE ET À LA MESURE DE NOS MOYENS

Le Manitoba utilise ses recettes publiques de manière efficace et efficiente afin d'offrir des services et des programmes gouvernementaux abordables. Le maintien du caractère abordable des programmes passe par l'amélioration continue de la façon dont le gouvernement fonctionne et assure la prestation de services.

Dans le cadre de sa stratégie financière équilibrée, le gouvernement continuera à gérer prudemment les programmes et les services afin de protéger les priorités des Manitobains et Manitobaines.

Résultat mesurable – Les cotes de crédit

Le Manitoba préserve sa bonne réputation en matière de responsabilité financière. L'approche équilibrée du gouvernement pour rembourser la dette et l'obligation découlant des régimes de retraite tout en assurant les services de base dans le domaine de la santé et dans divers domaines a reçu un accueil positif de la part des agences d'évaluation du crédit par la confirmation de la cote de crédit du Manitoba au cours des six dernières années, y compris la période de grande récession.

Malgré les incertitudes persistantes dans les économies extérieures, l'économie du Manitoba est la plus stable des provinces, tel que cela est mesuré par les variations annuelles à long terme dans la croissance économique. La stabilité du Manitoba, sa diversité industrielle et son engagement à l'égard de la gestion financière devraient assurer des perspectives de crédit stables en 2014. L'approche pluriannuelle équilibrée du Manitoba continue de prévoir des retraits du compte de stabilisation des revenus pour rembourser la dette tout en prévoyant un retour à l'équilibre budgétaire en 2016-2017.

Le gouvernement du Manitoba demeure résolu à gérer ses finances de façon responsable afin de maintenir ou d'améliorer ses cotes de crédit dans l'avenir.

Agence d'évaluation du crédit	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
DBRS	A(élevée)						
Moody's	Aa1						
Standard & Poor's	AA						

NOTE : Au 31 mars (fin de l'exercice financier)

Résultat mesurable – Les dépenses en pourcentage du produit intérieur brut (PIB)

Le maintien d'un gouvernement stable et à la mesure de nos moyens implique une gestion de la hausse des dépenses pour répondre à la demande croissante de services de qualité. Le ratio des dépenses totales en pourcentage du PIB constitue une façon efficace de mesurer l'adéquation des dépenses. Ce ratio est resté relativement stable au cours des quatre derniers exercices, et devrait baisser dans le Budget 2014.

Les ratios des dépenses en pourcentage du PIB figurent dans le tableau qui suit ainsi qu'à l'annexe 1, Statistiques financières sommaires du Manitoba.

	<u>2011-2012</u>	<u>2012-2013</u>	<u>Prévisions de 2013-2014</u>	<u>Budget 2014-2015</u>	<u>Projections pour 2015-2016</u>
			(Pourcentage)		
Programmes fondamentaux du gouvernement	21,5	20,0	19,9	19,4	19,0
Autres entités	3,6	3,3	3,4	3,5	3,3
Service de la dette	1,5	1,4	1,4	1,4	1,4
Total des dépenses	26,6	24,7	24,7	24,2	23,6

L'objectif du gouvernement du Manitoba est de maintenir un ratio stable ou à la baisse à long terme.

Résultat mesurable – La gestion durable des ressources publiques

La gestion durable des ressources publiques est la clé pour rendre le gouvernement plus efficace, dès maintenant et dans l'avenir. Le gouvernement continue d'examiner des façons de garder les dépenses publiques à un niveau adéquat et d'utiliser l'argent des contribuables de manière efficace et efficiente.

Au moyen de son Budget 2014, le Manitoba continue à freiner la croissance des dépenses liées aux opérations fondamentales du gouvernement. La stratégie financière équilibrée prévoit une croissance des dépenses à moyen terme de 2,2 %, ce qui permet de ramener les déficits à la baisse et de revenir à l'équilibre en 2016-2017. Le respect des priorités du gouvernement et le retour à un budget équilibré nécessiteront l'utilisation d'un processus continu d'examen et de révision des priorités relativement au financement actuel et à la rationalisation des activités internes afin de trouver des manières de faire baisser les coûts.

En effet, le gouvernement travaille à la mise en place d'un processus continu d'examen et de réformes internes dans le but d'offrir aux Manitobains et Manitobaines des activités, des programmes et des services publics qui sont novateurs, efficaces et abordables. On procède à la création d'un conseil rationalisé dont le mandat sera d'aider le gouvernement à réduire les coûts tout en fournissant de meilleurs services aux Manitobains et Manitobaines. Sous la direction de ce conseil, les ministères du gouvernement détermineront des moyens de rendre leurs activités plus efficaces en éliminant les chevauchements ou les excédents de personnel. Ces initiatives comprendront des examens continus des processus actuels de prestation de services en vue de réduire les coûts administratifs tout en assurant que les niveaux de services demeurent constants.

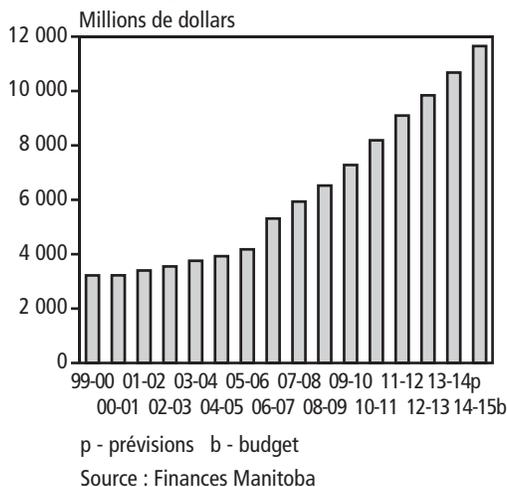
Le gouvernement s'est engagé à réduire la taille de la fonction civile de 600 postes sur trois ans. Les projections au 31 mars 2014, à la moitié de cette période de trois ans, indiquent une réduction de plus de 370 postes à l'appui de cet engagement. Les mesures continueront à respecter pleinement l'engagement tout en protégeant les services dont les Manitobains et Manitobaines ont besoin.

Un examen des locaux de bureaux sera aussi entrepris en 2014-2015. Celui-ci visera à faire en sorte que tout l'espace soit utilisé le plus efficacement possible afin de potentiellement réduire l'empreinte du gouvernement. Cet examen, et l'analyse continue des frais d'exploitation engagés pour la prestation de services, comme l'utilisation de services-conseils, les déplacements et l'achat de différents biens et services, donnera lieu à des économies dans tous les ministères pour aider le gouvernement à

atteindre le retour à l'équilibre en 2016-2017. Le gouvernement continue à mettre l'accent sur des réformes qui améliorent le respect de l'obligation de rendre compte et la transparence, et à soutenir des programmes durables qui protègent les priorités des Manitobains et Manitobaines.

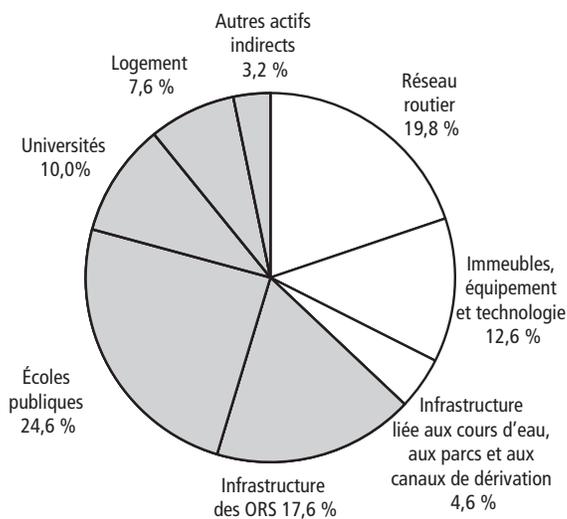
■ DOMAINE PRIORITAIRE – LA GESTION DE LA DETTE

Immobilisations corporelles – Valeur comptable nette



Valeur de remplacement des actifs¹

Pourcentage du total



Valeur totale : 39,9 milliards de dollars

¹ À l'exclusion des actifs municipaux et des actifs des entreprises publiques comme Hydro-Manitoba

■ Actifs indirects : 63,0 % □ Actifs directs : 37,0 %

Les totaux ne concordent pas nécessairement en raison de l'arrondissement des chiffres.

Au fil des ans, le gouvernement n'a cessé de mettre en œuvre des initiatives particulières pour assurer la saine gestion des finances publiques, entre autres :

- les mesures relatives aux engagements de retraite non capitalisés;
- le financement de la part de l'employeur des droits à pension des services courants en 2008-2009, une première depuis le 1er avril 1961;
- l'amortissement de tous les investissements en immobilisations et la prise en compte intégrale de tous les coûts connexes dans les crédits annuels des opérations fondamentales du gouvernement;
- l'établissement d'un plan pour réduire le déficit et retourner à l'équilibre budgétaire en 2016-2017.

Gérer rigoureusement la dette signifie avoir un plan de financement de la dette de type général et de l'obligation découlant des régimes de retraite, tout en procédant aux investissements nécessaires au Manitoba. Le rapport dette nette/PIB est un indicateur clé que les agences d'évaluation du crédit utilisent dans leur analyse, car il mesure le niveau d'endettement relativement à la capacité financière d'un État. Les déficits et les investissements accrus dans les immobilisations ajouteront à la dette nette à court terme, mais les dépenses dans l'infrastructure de base sont une priorité du gouvernement en raison de la croissance économique qu'elles génèrent. Des investissements accrus dans un plan relatif à l'infrastructure de base et des investissements continus dans l'éducation et la technologie jettent les bases pour l'expansion économique continue et la création de bons emplois, et aident les Manitobains et Manitobaines à demeurer concurrentiels.

Résultat mesurable – La gestion de la dette

En 2007-2008, le gouvernement a commencé à prendre des mesures directes pour régler ses engagements de retraite non capitalisés payables au Régime de retraite de la fonction publique et à la Caisse de retraite des enseignants en empruntant des fonds qu'il a versés aux deux régimes de retraite et que ceux-ci ont investis en son nom.

L'emprunt de sommes pour financer les engagements de retraite non capitalisés est une décision rentable, car à long terme, le coût d'emprunt est moins élevé que la somme du rendement actuariel projeté de l'actif des régimes et du passif croissant découlant des régimes de retraite.

Depuis 2000, le gouvernement a affecté plus de 4,5 milliards de dollars au passif découlant des régimes de retraite, un total composé de plus de

615 millions de dollars en paiements annuels destinés au remboursement de la dette, de 2,6 milliards de dollars en nouveaux placements depuis 2007 et de revenus nets de placement qui devraient atteindre 1,3 milliard de dollars d'ici le 31 mars 2014. De plus, le Budget 2014 comprend 196 millions de dollars dans les dépenses des opérations fondamentales du gouvernement pour financer la part de l'employeur des engagements de retraite pour les services courants.

Le gouvernement reconnaît que les investissements en immobilisations sont une priorité afin de soutenir la croissance économique et les nouvelles occasions d'emploi connexes, tout en continuant à subvenir aux besoins futurs des Manitobains et Manitobaines en matière de services. Le coût de ces immobilisations est amorti sur une période déterminée qui représente la durée de vie utile des actifs, conformément aux principes comptables généralement reconnus. On obtient comme résultat final une augmentation de l'investissement dans l'infrastructure pour les Manitobains et Manitobaines, qui est encadrée par une méthode fixe de remboursement de la dette qui en découle.

L'investissement dans des immobilisations corporelles a augmenté de façon constante au cours des dix dernières années et, avec l'investissement dans les opérations fondamentales et d'autres investissements en immobilisations de 1,6 milliard de dollars du Budget 2014, il devrait atteindre 19,7 milliards de dollars au 31 mars 2015, dont 8,0 milliards de dollars de dette relative auront été éliminés par voie d'amortissement cumulé. La valeur comptable nette de ces immobilisations (coût moins l'amortissement cumulé) a plus que triplé depuis 1999-2000, s'établissant à 11,7 milliards de dollars.

Les communautés du Manitoba et l'économie de la province ont profité au fil des ans de grands investissements dans l'infrastructure, comme les routes et les ouvrages de régularisation des eaux et d'autres immobilisations comme les établissements de santé, les universités, les collèges et les écoles, et les parcs. Afin de répondre aux besoins des générations d'aujourd'hui et de demain, il est essentiel de continuer à investir dans le renouvellement de ces diverses immobilisations. Ces investissements procurent à la collectivité des avantages inestimables. La valeur assurée ou de remplacement de ces investissements est estimée à 40 milliards de dollars.

Selon des projections, les immobilisations relatives aux opérations fondamentales du gouvernement totaliseront 8,1 milliards de dollars au 31 mars 2015, et 2,7 milliards de dollars de dette relative auront été éliminés par voie d'amortissement cumulé.

Au total, 375 millions de dollars sont compris dans les crédits des opérations fondamentales du gouvernement pour rembourser la dette associée aux investissements en immobilisations, soit 225 millions de dollars pour l'amortissement des actifs de ministères et 150 millions de dollars pour les paiements du principal des actifs dans les domaines de l'éducation et de la santé.

En 2008, a commencé le pire ralentissement économique mondial depuis une génération. Tout au long de la période de faiblesse économique, la stratégie du gouvernement a été de stimuler l'économie, de protéger les emplois et de préserver les services clés. Cette stratégie a aidé le Manitoba à s'en sortir mieux que la plupart des provinces par rapport à la récession. Le contexte économique demeure instable à l'échelle mondiale. Alors que le gouvernement continue à travailler en vue d'un retour à l'équilibre, les investissements prévus dans le Budget 2014 appuieront la croissance économique continue et créeront de bons emplois tout en protégeant les services clés.

La stratégie financière équilibrée du Manitoba maintient l'exigence législative selon laquelle le gouvernement doit affecter un montant minimal de 600 millions de dollars provenant du compte de stabilisation des revenus à l'amortissement des augmentations relatives à la dette de type général, y compris les frais d'intérêts connexes, qui sont attribuables aux résultats nets négatifs enregistrés au cours de la période de relance économique. Des fonds du compte de remboursement de la dette ont été retirés pour rembourser 145 millions de dollars de dette en 2010-2011. De plus, un montant de 460 millions de dollars est retiré du compte de stabilisation des revenus pour la dette et les intérêts : 96 millions en 2010-2011; 124 millions en 2011-2012; 140 millions en 2012-2013; et 100 millions pour 2013-2014. Le Budget 2014 affecte 55 millions de dollars additionnels au remboursement de la dette, ce qui fait un paiement total de 515 millions de dollars. Au retour à un solde positif dans le Budget 2016, la Province reprendra les paiements prévus au titre de la dette de type général.

Le Manitoba dispose d'un plan rigoureux de gestion de la dette, qui comprend des mesures visant à régler la question de l'obligation non capitalisée découlant des régimes de retraite, la budgétisation de la contribution de l'employeur pour les

services courants de tous les employés, l'amortissement de tous les investissements en immobilisations, la prise en compte de l'intégralité des coûts connexes dans les crédits annuels et la continuation du remboursement de la dette pour atténuer les déficits des opérations fondamentales du gouvernement.

Les décisions stratégiques du gouvernement ont donné lieu à une baisse des frais de service de la dette en pourcentage des recettes. Depuis 1999-2000, les frais de service de la dette ont chuté de 54,5 %. Ils se situaient alors à 13,2 cents par dollar de recettes sommaires, et le Budget 2014 indique un niveau projeté de 6,0 cents.

Le gouvernement demeure déterminé à la réduire au fil des exercices dans le but ultime d'éliminer la dette de type général et le reste des engagements de retraite non capitalisés.

Résultat mesurable – Le rapport dette nette/PIB

La dette nette est un important indicateur de la situation financière d'un gouvernement, car elle montre comment les services gouvernementaux demeureront abordables dans l'avenir.

La dette nette sommaire représente les actifs financiers (comme l'encaisse ou les placements) moins le total des passifs (comme les emprunts et le financement). Ce sont les passifs restants qui doivent être financés à l'aide de recettes futures.

La dette nette peut croître alors qu'on procède à des investissements en immobilisations, comme l'infrastructure routière, les ouvrages de régularisation des eaux, les hôpitaux et les écoles. Ces investissements orientés vers l'avenir aident à soutenir l'économie du Manitoba, à attirer des investissements, à accroître le commerce et à créer des emplois et de nouvelles possibilités pour les jeunes. Par conséquent, il est important de mesurer l'évolution de la dette nette par rapport à la croissance économique, laquelle est représentée par le PIB nominal.

Le rapport dette nette/PIB du Manitoba a fluctué au cours des 14 dernières années en raison des effets du ralentissement économique, des conséquences de l'inondation de 2011 et de l'engagement continu à l'égard des investissements dans les immobilisations qui bénéficieront aux Manitobains et Manitobaines dans les années à venir. Le nouveau plan quinquennal d'investissements dans l'infrastructure devrait faire croître le rapport dette nette/PIB à court terme, mais on doit envisager cette augmentation en fonction des avantages qui en découlent pour l'économie en général. Selon le rapport du Conference Board of Canada, *The Economic Impact of Manitoba's Infrastructure Investment Program*, le plan quinquennal d'investissements dans l'infrastructure de base du gouvernement fera croître le PIB réel de 6,3 milliards de dollars, soit 2 %, de 2014 à 2018. Le Manitoba bénéficiera également d'effets additionnels résultant de l'accroissement de la productivité grâce à la capacité de production rehaussée par cet investissement. D'autres études seront entreprises pour évaluer les effets additionnels découlant de ces gains de productivité.

Le Manitoba s'est engagé à continuer à faire concorder son rapport dette nette/PIB avec la moyenne des provinces canadiennes, qui était de 30,9 % en 2013-2014. Dans le Budget 2014, il est prévu que le rapport dette nette/PIB sera de 29,8 %.

■ DOMAINE PRIORITAIRE – LE PLAN QUINQUENNAL D'INVESTISSEMENTS DANS L'INFRASTRUCTURE DE BASE

L'infrastructure du Manitoba, tant sa construction que son amélioration, est une priorité du gouvernement depuis 1999. Le gouvernement a annoncé en novembre 2008 un plan d'investissements pour stimuler l'économie au moyen du financement de projets clés d'infrastructure un peu partout dans la province. De plus, le Manitoba a affecté des recettes tirées des taxes sur les carburants au financement de l'infrastructure, a participé au plan national de stimulation économique lancé en 2009

et s'est engagé, en 2011, à consacrer l'équivalent d'un septième des recettes provenant de la taxe de vente provinciale aux investissements dans l'infrastructure municipale et le transport en commun.

Le Budget 2104 renforce l'engagement à l'égard de l'infrastructure en lançant un nouveau plan quinquennal de 5,5 milliards de dollars relatif à l'infrastructure de base qui vise à concentrer les investissements dans ce qui suit :

- le réseau routier et les ponts;
- la protection contre les inondations;
- l'infrastructure municipale, y compris les routes et le réseau d'eau potable.

Pour répondre à ces importants besoins en infrastructure, le gouvernement s'est engagé à affecter à de nouveaux investissements dans l'infrastructure de base des montants supérieurs aux recettes provenant de l'augmentation d'un point de la TVP entrée en vigueur lors du dernier exercice, en plus des niveaux de dépenses existants. En 2012-2013, avant l'augmentation de la TVP, le niveau de base des investissements dans l'infrastructure de base totalisait 729 millions de dollars. De 2014-2015 à 2018-2019, les recettes associées à l'augmentation d'un point de la TVP sont estimées à 1,5 milliard de dollars. Comme il est indiqué dans le tableau suivant, à compter de 2014-2015, les investissements dans l'infrastructure de base prévus dans le cadre du plan quinquennal atteindront 5,5 milliards de dollars, dépassant l'engagement du gouvernement concernant les recettes provenant de la TVP de 420 millions de dollars.

Plan quinquennal d'investissements dans l'infrastructure de base

	<u>Base 2012-2013</u>	<u>Prévisions de 2013-2014</u>	<u>Budget 2014-2015</u>	<u>Planifié pour 2015-2016</u>	<u>Planifié pour 2016-2017</u>	<u>Planifié pour 2017-2018</u>	<u>Planifié pour 2018-2019</u>	<u>Total</u>
	(en millions de dollars)							
Réseau routier et ponts	478	532	707	746	755	762	771	3 741
Protection contre les inondations	21	64	42	49	54	68	107	320
Infrastructure municipale*	230	258	277	288	299	315	327	1 506
Investissement planifié	<u>729</u>	<u>854</u>	<u>1 026</u>	<u>1 083</u>	<u>1 108</u>	<u>1 145</u>	<u>1 205</u>	<u>5 567</u>
Niveau de financement de base	729	729	729	729	729	729	729	3 645
Engagement d'un point de la TVP		<u>196</u>	<u>276</u>	<u>288</u>	<u>300</u>	<u>313</u>	<u>325</u>	<u>1 502</u>
Engagement d'investissement		<u>925</u>	<u>1 005</u>	<u>1 017</u>	<u>1 029</u>	<u>1 042</u>	<u>1 054</u>	<u>5 147</u>
Engagement d'investissement supérieur/(inférieur)		<u>(71)</u>	<u>21</u>	<u>66</u>	<u>79</u>	<u>103</u>	<u>151</u>	<u>420</u>

* Fonds de croissance du Manitoba déduction faite des subventions d'exploitation du transport en commun

L'exercice 2013-2014 n'est pas inclus dans le plan, mais le niveau d'investissement de 5,5 milliards de dollars est suffisant pour compenser l'investissement inférieur prévu en 2013-2014, et est suffisamment souple pour gérer toute déduction de recettes pouvant découler du plan Chantiers Canada ou d'autres initiatives fédérales de partage des coûts.

Le plan d'investissements dans l'infrastructure de base sera examiné et remanié chaque année pour tenir compte de toute variation dans les recettes provenant de la TVP et des investissements.

Résultat mesurable – Les investissements dans l'infrastructure de base

Le budget pour l'infrastructure de base de 1 026 millions de dollars en 2014-2015 dépasse l'engagement d'investissement de 1 005 millions de dollars, qui représente le niveau de financement de base de 729 millions de dollars et l'équivalent d'un point de pourcentage des recettes de la TVP, estimées à 276 millions de dollars en 2014-2015. L'investissement en 2014-2015 comprend 16,9 millions de dollars en soutien de la part du gouvernement fédéral.

Les détails de l'investissement 2014-2015 pour la construction de nouveaux éléments d'infrastructure ou l'entretien et la conservation d'éléments existants, dans les ministères de l'Infrastructure et des Transports et des Administrations municipales sont les suivants :

Plan quinquennal d'investissements dans l'infrastructure de base

	Budget 2014-2015
	milliers de dollars
Réseau routier et ponts	
Infrastructure routière	548 510
Immobilisations dans les transports	14 105
Pistes d'aéroports	2 000
Entretien et conservation	142 093
Sous-total – Routes et ponts	706 708
Protection contre les inondations	
Immobilisations dans les ouvrages régulateurs	32 800
Entretien	9 640
Sous-total – Protection contre les inondations	42 440
Infrastructure municipale	
Fonds de croissance du Manitoba*	276 642
Investissement planifié	1 025 790

* Déduction faite des subventions d'exploitation du transport en commun

Les projets planifiés pour l'exercice sont détaillés dans le plan quinquennal publié par le gouvernement.

Les données de fin d'exercice sur les investissements et les projets du plan relatif à l'infrastructure de base pour 2014-2015 seront présentées dans le rapport sur les résultats de la Stratégie de gestion financière, dont le dépôt est prévu à l'automne 2015.

ANNEXE 1

STATISTIQUES FINANCIÈRES SOMMAIRES DU MANITOBA

Statistiques financières sommaires du Manitoba

	Budget 2014-2015	Prévisions de 2013-2014	Chiffres réels 2012-2013	Chiffres réels de 2011-2012	Chiffres réels de 2010-2011	Chiffres réels de 2009-2010
	(en millions de dollars)					
ÉTATS FINANCIERS SOMMAIRES						
Recettes						
Impôts	3 632	3 460	3 302	3 138	2 938	2 674
Autres taxes et impôts	4 232	3 961	3 572	3 350	3 219	3 103
Droits et autres recettes	2 039	2 119	1 998	1 906	1 828	1 792
Transferts fédéraux	3 793	3 823	3 953	4 332	4 047	3 924
Recettes nettes des entreprises publiques	692	863	719	713	807	789
Fonds d'amortissement et autres bénéfices nets	242	238	242	249	230	220
Total des recettes	14 630	14 464	13 786	13 688	13 069	12 502
Dépenses						
Santé	5 791	5 684	5 487	5 328	5 044	4 831
Éducation	3 895	3 802	3 569	3 389	3 218	3 125
Services à la famille	1 115	1 094	1 062	1 013	978	1 295
Développement des communautés, de l'économie et des ressources	2 477	2 341	2 405	2 734	2 367	1 780
Justice et autres dépenses générales	987	1 056	1 004	1 410	870	900
Service de la dette	872	836	839	815	773	756
Sous-total des dépenses	15 137	14 813	14 366	14 689	13 250	12 687
Poste extraordinaire						
Réserve pour les inondations touchant les Premières Nations	-	100	-	-	-	-
Total des dépenses	15 137	14 913	14 366	14 689	13 250	12 687
Ressources non utilisées et rajustements en cours d'exercice	(150)	(17)	-	-	-	-
Recettes (pertes) nettes	(357)	(432)	(580)	(1 001)	(181)	(185)
Garanties, obligations et emprunts provinciaux						
Programmes gouvernementaux généraux	9 244	8 920	8 289	7 803	6 955	6 863
Programmes gouvernementaux – Aide fédérale pour les inondations	-	75	276	326	-	-
Programmes gouvernementaux – Régimes de retraite	2 595	2 595	2 595	2 595	2 355	2 175
Régie de l'hydro-électricité	12 390	11 010	9 609	8 999	8 362	7 730
Autres organisations de la Couronne	2 583	2 457	2 246	1 926	1 641	1 478
Établissements de santé	1 477	1 225	1 149	1 094	1 015	949
Autres	5	17	23	37	51	65
Investissements en immobilisations	4 431	4 013	3 668	3 195	2 546	1 846
Sous-total	32 725	30 312	27 855	25 975	22 925	21 106
Autres obligations						
Obligation découlant des régimes de retraite	7 761	7 379	6 940	6 697	6 545	6 392
Actif des régimes de retraite	(5 500)	(5 322)	(5 112)	(5 063)	(4 814)	(4 624)
Obligation nette découlant des régimes de retraite	2 261	2 057	1 828	1 634	1 731	1 768
Dette contractée pour la Régie de l'hydro-électricité et remboursable par celle-ci	(12 145)	(10 745)	(9 443)	(8 742)	(8 199)	(7 479)
Dettes détenues par les entreprises publiques pour l'éducation et la santé	598	569	547	505	471	443
Autres dettes des organisations de la Couronne	266	266	264	266	263	255
Sous-total	(9 020)	(7 853)	(6 804)	(6 337)	(5 734)	(5 013)
Total de l'ensemble des garanties, des obligations et des emprunts provinciaux	23 705	22 459	21 051	19 638	17 191	16 093
Rajustements pour obtenir la dette nette sommaire						
Garanties	(245)	(265)	(166)	(257)	(165)	(255)
Actifs financiers nets	(4 842)	(4 906)	(4 992)	(4 831)	(4 464)	(4 196)
Dette nette sommaire	18 618	17 288	15 893	14 550	12 562	11 642

NOTES :

- Les chiffres du Budget de 2013-2014 initialement présentés dans le Discours du Budget 2013 et les prévisions de 2013-2014 publiées dans le rapport financier du troisième trimestre ont été rajustés de manière à être conformes à la présentation actuelle du périmètre comptable du gouvernement.
- Les recettes et les dépenses détaillées pour l'exercice 2014-2015 et la conciliation avec les sommes indiquées pour les opérations fondamentales du gouvernement se trouvent dans les tableaux 1 et 2.
- Les ressources non utilisées ou rajustements en cours d'exercice peuvent constituer une augmentation des recettes ou une diminution des dépenses.
- Les données ne correspondent pas nécessairement aux totaux en raison de l'arrondissement des chiffres.

Statistiques financières sommaires du Manitoba

	Budget 2014-2015	Prévisions de 2013-2014	Chiffres réels 2012-2013	Chiffres réels 2011-2012	Chiffres réels 2010-2011	Chiffres réels 2009-2010
(variation en %)						
Variation annuelle						
Impôts	5,0	4,8	5,2	6,8	9,9	(6,4)
Autres taxes et impôts	6,8	10,9	6,6	4,1	3,7	(0,1)
Droits et autres recettes	(3,8)	6,1	4,8	4,3	2,0	4,1
Transferts fédéraux	(0,8)	(3,3)	(8,7)	7,0	3,1	1,5
Total des recettes	1,1	4,9	0,7	4,7	4,5	(0,9)
Santé	1,9	3,6	3,0	5,6	4,4	5,3
Éducation	2,4	6,5	5,3	5,3	3,0	4,6
Service de la dette	4,3	(0,4)	2,9	5,4	2,2	(8,9)
Total des dépenses	1,5	3,8	(2,2)	10,9	4,4	4,3
Dette nette sommaire	7,7	8,8	9,2	15,8	7,9	2,0
(en %)						
Pourcentage du PIB						
Impôts	5,8	5,7	5,7	5,7	5,6	5,3
Autres taxes et impôts	6,8	6,6	6,1	6,1	6,1	6,1
Droits et autres recettes	3,3	3,5	3,4	3,5	3,5	3,5
Transferts fédéraux	6,1	6,3	6,8	7,8	7,6	7,7
Total des recettes	23,4	24,0	23,7	24,8	24,7	24,7
Santé	9,3	9,4	9,4	9,6	9,5	9,5
Éducation	6,2	6,3	6,1	6,1	6,1	6,2
Service de la dette	1,4	1,4	1,4	1,5	1,5	1,5
Total des dépenses	24,2	24,7	24,7	26,6	25,0	25,0
Dette nette sommaire	29,8	28,7	27,3	26,4	23,7	23,0
Pourcentage des recettes						
Impôts	24,8	23,9	23,9	22,9	22,5	21,4
Autres taxes et impôts	28,9	27,4	25,9	24,5	24,6	24,8
Droits et autres recettes	13,9	14,7	14,5	13,9	14,0	14,3
Transferts fédéraux	26,0	26,4	28,7	31,7	31,0	31,4
Recettes nettes des entreprises publiques	4,7	6,0	5,2	5,2	6,2	6,3
Fonds d'amortissement et autres bénéfices nets	1,7	1,6	1,8	1,8	1,7	1,8
(en dollars)						
Dollars par habitant						
Total des recettes	11 427	11 434	11 029	11 095	10 704	10 344
Total des dépenses	11 823	11 789	11 493	11 906	10 853	10 497
Service de la dette	681	661	671	661	633	626
Dette nette sommaire	14 542	13 666	12 714	11 794	10 289	9 633
Postes pour mémoire						
Population (en milliers) *	1 280.3p	1 265.0	1 250.0	1 233.7	1 220.9	1 208.6
PIB (valeur de marché)	62 426p	60 315	58 156	55 214	52 934	50 683

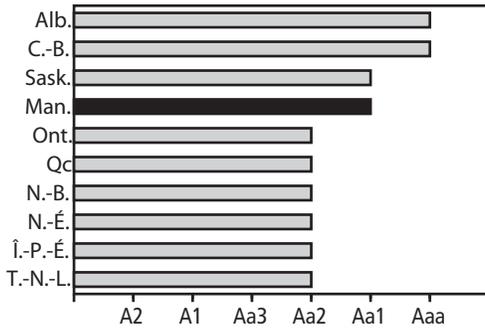
Source : Finances Manitoba

* population officielle au 1^{er} juillet

p - prévisions

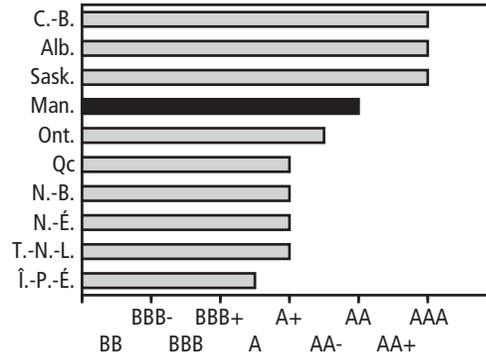
■ COMPARAISONS INTERPROVINCIALES

Cote de crédit de Moody's, 6 mars 2014



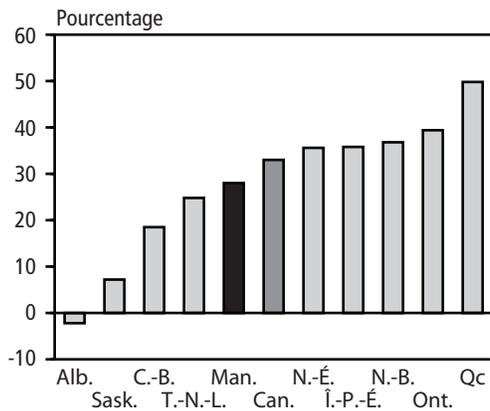
Source : Moody's Investors Service

Cote de crédit de S&P, 6 mars 2014



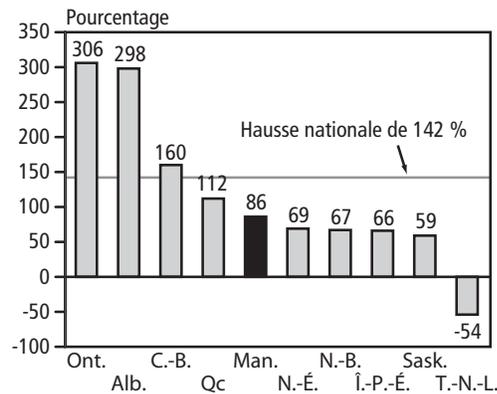
Source : Standard & Poor's Ratings Service

Rapport dette nette/PIB – Prévisions de 2013-2014



Source : Documents budgétaires provinciaux

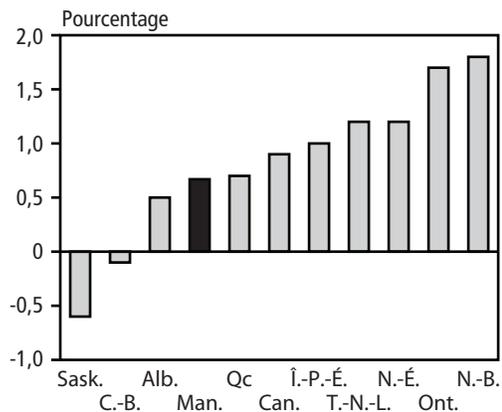
Variations importantes dans les transferts fédéraux en espèces de 1999-2000 à 2014-2015



Note : Comprend les paiements versés à la N.-É. au titre de l'Accord sur les ressources extracôtières et de la garantie des avantages cumulatifs

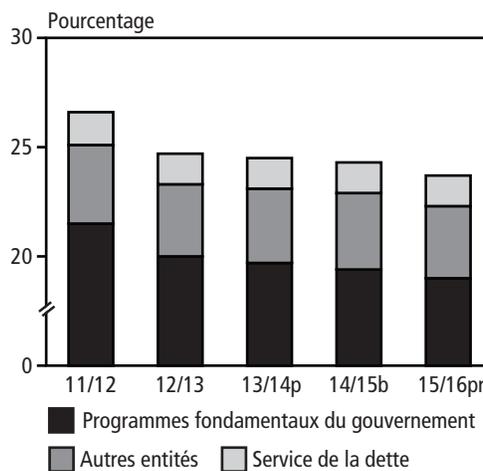
Source : Finances Canada

Rapport déficit net/PIB – Prévisions de 2013-2014



Source : Documents budgétaires provinciaux

Dépenses du Manitoba en pourcentage du PIB



p - prévisions b - budget pr - projection
Source : Finances Manitoba

ANNEXE 2

BUDGET SOMMAIRE – GUIDE DE L'UTILISATEUR

■ INTRODUCTION

Le présent guide vise à faire connaître au lecteur le format du Budget du Manitoba. Il est composé de trois parties, à savoir, une présentation générale de la structure du Budget sommaire, le Budget sommaire et les tableaux annotés, et une foire aux questions.

Le tableau 1 (Budget sommaire des recettes) et le tableau 2 (Budget sommaire des dépenses) montrent la façon dont le Budget des dépenses et des recettes pour les opérations fondamentales du gouvernement est concilié avec des projections globales des recettes et des dépenses pour les autres entités faisant partie du périmètre comptable du gouvernement afin de produire le Budget sommaire.

Même si les recettes et les dépenses additionnelles d'entités telles les universités, les écoles publiques et les entreprises publiques sont maintenant comprises dans le Budget sommaire, la relation existante entre le gouvernement et les entités qui y sont liées ne change pas. L'utilisation par le gouvernement du Budget sommaire n'a aucune incidence sur la gouvernance de ces entités ni sur leurs relations avec lui.

■ STRUCTURE DU BUDGET SOMMAIRE

Le Budget sommaire fournit une vue d'ensemble des recettes et des dépenses de tout le périmètre comptable du gouvernement. Les recettes y sont regroupées en six catégories.

- Impôts : ce sont entièrement des recettes des opérations fondamentales du gouvernement.
- Autres taxes et impôts : recettes qui incluent la taxe sur les ventes au détail et toutes les autres recettes fiscales des opérations fondamentales du gouvernement, ainsi que les impôts fonciers perçus à titre d'aide à l'éducation.
- Droits et autres recettes : entre autres, les droits d'immatriculation des véhicules, les droits relatifs aux parcs et aux forêts, et les montants perçus par diverses organisations de la Couronne (par exemple pour les services de santé non assurés, ou les recettes de location de la Société d'habitation et de rénovation du Manitoba), ainsi que les droits de scolarité perçus par les universités et les collèges.
- Transferts fédéraux : les paiements de péréquation, les paiements du Transfert canadien en matière de santé et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux, ainsi que d'autres transferts et paiements. Ils sont destinés, pour la plupart, aux opérations fondamentales du gouvernement, bien que certains fonds fédéraux soient versés directement à des entités n'intervenant pas dans lesdites opérations (par exemple, les subventions au logement remises à la Société d'habitation et de rénovation du Manitoba, les primes d'assurance pour les programmes agricoles et les subventions pour l'éducation publique).
- Recettes nettes des entreprises publiques : recettes qui représentent les revenus nets de l'ensemble des entreprises publiques. Elles sont intégrées aux états financiers sommaires selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation et comprennent les revenus de la Société manitobaine des alcools et des loteries, dont les recettes nettes continuent d'être comptabilisées à titre de recettes des opérations fondamentales du gouvernement.
- Fonds d'amortissement et autres bénéfices nets : recettes qui sont des intérêts et d'autres gains découlant des placements du Fonds d'amortissement et d'autres placements des opérations fondamentales du gouvernement et d'autres entités comptables. Aux fins des prévisions budgétaires relatives aux opérations fondamentales du gouvernement, les gains sur les placements sont soustraits des frais de service de la dette.

Les dépenses sont regroupées en principaux secteurs. La liste des entités comprises dans le périmètre comptable du gouvernement est fournie à l'annexe 3.

- Santé : toutes les dépenses relatives à la santé, y compris les activités du ministère de la Santé, de tous les offices régionaux de la santé, des hôpitaux et des autres entités du domaine de la santé comprises dans le périmètre comptable du gouvernement.
- Éducation : toutes les dépenses relatives à l'éducation aux niveaux primaire, secondaire et postsecondaire, y compris les frais de fonctionnement des universités et des collèges, ainsi que les dépenses relatives aux activités du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Le secteur comprend également les fonds additionnels destinés au régime de retraite des enseignants et des programmes financés par d'autres sources.
- Services à la famille : toutes les dépenses relatives aux services sociaux et aux programmes pour les jeunes, y compris les activités du ministère des Services à la famille et du ministère des Enfants et des Perspectives pour la jeunesse.
- Développement des communautés, de l'économie et des ressources : comprend les dépenses relatives à l'infrastructure et à d'autres services gouvernementaux, y compris les activités des ministères des Affaires autochtones et du Nord, de l'Agriculture, de l'Alimentation et du Développement rural, de la Conservation et de la Gestion des ressources hydriques, du Logement et du Développement communautaire, de l'Infrastructure et des Transports, de l'Emploi et de l'Économie, des Ressources minières et des Administrations municipales.
- Justice et autres dépenses : comprend les dépenses engagées pour les services du ministère de la Justice et les activités de l'Assemblée législative, le Conseil exécutif, la Commission de la fonction publique, les régimes de retraite de la fonction publique et autres frais, le ministère des Finances, du Travail et de l'Immigration, des Affaires multiculturelles et de l'Alphabétisation, du Tourisme, de la Culture, du Patrimoine, du Sport et de la Protection du consommateur, et les crédits d'autorisation et les autres crédits.
- Service de la dette : comprend les frais d'intérêts et les dépenses connexes liés à la Caisse de retraite des enseignants, au Régime de retraite de la fonction publique, au financement des immobilisations et aux emprunts de portée générale relatifs à tous les emprunts sommairess de la Province, à l'exclusion des frais de service de la dette contractée pour la Régie de l'hydro-électricité et remboursable par celle-ci. Ces frais sont pris en compte dans les recettes nettes des entreprises publiques.

Les ressources non utilisées et les rajustements en cours d'exercice sont des sommes qui peuvent représenter une augmentation des recettes ou une réduction des dépenses.

Les recettes (pertes) nettes constituent « le résultat net », à savoir, le résultat après que les dépenses ont été soustraites des recettes. Elles représentent le résultat financier du périmètre comptable du gouvernement pour l'exercice.

■ BUDGET SOMMAIRE ANNOTÉ

Le Budget sommaire comprend les recettes et les dépenses de toutes les entités faisant partie du périmètre comptable du gouvernement. Les montants sont rajustés dans le cadre de la consolidation afin d'éviter une double comptabilisation de recettes ou de dépenses.

BUDGET SOMMAIRE			
pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015			
avec données comparatives pour l'exercice terminé le 31 mars 2014			
	Budget	Prévisions de	Budget
	2014-2015	2013-2014	2013-2014
(en millions de dollars)			
SOURCES DE RECETTES			
Impôts	3 632	3 460	3 366
Autres taxes et impôts	4 232	3 961	4 015
Droits et autres recettes	2 039	2 119	1 987
Transferts fédéraux	3 793	3 823	3 876
Recettes nettes des entreprises publiques	692	863	737
Fonds d'amortissement et autres			
bénéfices nets	<u>242</u>	<u>238</u>	<u>227</u>
TOTAL DES RECETTES	14 630	14 464	14 208
SECTEURS DE DÉPENSES			
Santé	5 791	5 684	5 689
Éducation	3 895	3 802	3 786
Services à la famille	1 115	1 094	1 069
Développement des communautés, de l'économie et des ressources	2 477	2 341	2 483
Justice et autres dépenses générales	987	1 056	1 010
Service de la dette	<u>872</u>	<u>836</u>	<u>839</u>
SOUS-TOTAL DES DÉPENSES	15 137	14 813	14 876
Poste extraordinaire			
Réserve pour les inondations touchant les Premières Nations	-	100	-

Comprend les impôts fonciers pour l'éducation.

Comprend les droits de scolarité des universités et des collèges.

Les transferts fédéraux sont destinés en majorité aux opérations fondamentales du gouvernement, mais certaines entités reçoivent aussi directement des transferts fédéraux ou des contributions pour le paiement de frais partagés.

Comprend toutes les dépenses du ministère de l'Éducation et du ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation, ainsi que celles des écoles publiques de la maternelle à la 12^e année, des collèges et des universités.

Comprend toutes les dépenses de santé du ministère de la Santé, du ministère de la Vie saine et des Aînés, des hôpitaux, des offices régionaux de la santé et des autres entités liées au domaine de la santé.

Les recettes et les dépenses des autres entités comptables sont des projections établies en fonction des données fournies par les entités et ne constituent pas nécessairement des données budgétaires définitives approuvées par les conseils d'administration de ces entités. Bon nombre d'entités comptables ont des exercices financiers et des cycles budgétaires différents de ceux du gouvernement. Lorsque c'est le cas, nous avons utilisé les données disponibles à la date de fin d'exercice la plus proche de la date de fin d'exercice des opérations fondamentales du gouvernement.

■ BUDGET SOMMAIRE DES RECETTES ANNOTÉ – DÉTAILS ET CONCILIATION AVEC LE BUDGET DES OPÉRATIONS FONDAMENTALES DU GOUVERNEMENT

Tableau 1 – Le tableau 1 regroupe les différentes sources de recettes dans six catégories, ce qui permet de voir les recettes des opérations fondamentales du gouvernement et l'incidence de la conciliation de celles-ci et des autres entités comptables.

Tableau 1
Budget sommaire des recettes –
Détails et conciliation avec le budget des opérations fondamentales du gouvernement
pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015 (en milliers de dollars)

Sources de recettes	OPÉRATIONS FONDAMENTALES DU GOUVERNEMENT	INCIDENCES DE LA CONSOLIDATION	SOMMAIRE
	Budget des recettes	et recettes d'autres entités comptables	
Impôts			
Impôts sur le revenu des particuliers	3 101 900	-	3 101 900
Impôts sur les bénéfices des sociétés	530 100	-	530 100
Sous-total – Impôts	3 632 000	-	3 632 000
Autres taxes et impôts			
Impôts divers sur les sociétés	268 600	-	268 600
Taxes sur les carburants	326 100	13 700	339 800
Taxe sur les transferts fonciers	89 500	-	89 500
Impôt destiné aux services de santé et à l'enseignement	446 900	(121 352)	325 548
Taxes sur les ventes au détail	2 207 000	-	2 207 000
Taxe sur le tabac	286 300	-	286 300
Autres taxes et impôts	13 956	-	13 956
Impôts fonciers pour l'éducation	-	701 480	701 480
Sous-total – Autres taxes et impôts	3 638 356	593 828	4 232 184
Droits et autres recettes			
Amendes et frais et autres frais de justice	52 187	-	52 187
Minéraux et pétrole	18 861	-	18 861
Permis et droits – Automobiles et transports routiers	150 500	-	150 500
Parcs – Foresterie et conservation (autres droits)	34 190	-	34 190
Loyer de l'énergie électrique	125 000	-	125 000
Frais de services et frais divers	171 175	1 194 338	1 365 513
Partage des recettes des organismes de service spécial	18 050	-	18 050
Droits de scolarité	-	274 585	274 585
Sous-total – Droits et autres recettes	569 963	1 468 923	2 038 886
Transferts fédéraux			
Péréquation	1 749 900	-	1 749 900
Transfert canadien en matière de santé	1 156 308	-	1 156 308
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	453 200	-	453 200
Renouvellement de l'infrastructure	16 900	-	16 900
Coûts partagés et autres transferts	153 054	263 422	416 476
Sous-total – Transferts fédéraux	3 529 362	263 422	3 792 784
Recettes nettes des entreprises publiques			
Société manitobaine des alcools et des loteries	575 000	-	575 000
Société d'assurance-dépôts du Manitoba	-	22 199	22 199
Hydro-Manitoba	-	62 000	62 000
Commission des accidents du travail	-	16 663	16 663
Société d'assurance publique du Manitoba	-	16 172	16 172
Sous-total – Recettes nettes des entreprises publiques	575 000	117 034	692 034
Fonds d'amortissement et autres bénéfices nets	-	241 911	241 911
Total – Budget des recettes	11 944 681	2 685 118	14 629 799

Les noms des secteurs correspondent à ceux du Budget sommaire.

Des types de recettes semblables peuvent être enregistrés dans la colonne des opérations fondamentales du gouvernement et dans celle des autres entités comptables (par ex. : frais de services, transferts pour le paiement de frais partagés).

Les recettes et les dépenses des autres entités comptables sont des projections établies en fonction des données fournies par les entités et ne constituent pas nécessairement des données budgétaires définitives approuvées par les conseils d'administration de ces entités. Bon nombre d'entités comptables ont des exercices financiers et des cycles budgétaires différents de ceux du gouvernement. Lorsque c'est le cas, nous avons utilisé les données disponibles à la date de fin d'exercice la plus proche de la date de fin d'exercice des opérations fondamentales du gouvernement.

■ BUDGET SOMMAIRE DES DÉPENSES ANNOTÉ – DÉTAILS, CONCILIATION AVEC LE BUDGET DES OPÉRATIONS FONDAMENTALES DU GOUVERNEMENT ET RÉSULTAT DU BUDGET SOMMAIRE

Tableau 2 — Le tableau 2 regroupe les dépenses dans six secteurs. Il présente le budget des dépenses liées aux opérations fondamentales du gouvernement, les incidences de la consolidation pour éviter la double comptabilisation des dépenses, et les dépenses additionnelles d'autres entités comptables non financées par les opérations fondamentales du gouvernement.

Les dépenses des autres entités comptables sont des dépenses financées par d'autres sources de recettes que celles des opérations fondamentales du gouvernement.

Budget des dépenses soumis à l'approbation de l'Assemblée législative.

Les noms des secteurs correspondent à ceux du Budget sommaire.

Les dépenses d'autres entités comptables sont indiquées à côté des prévisions de dépenses pour le ministère chargé des opérations fondamentales du gouvernement connexes.

Secteur ou ministère	OPÉRATIONS FONDAMENTALES DU GOUVERNEMENT	INCIDENCES DE LA CONSOLIDATION	SOMMAIRE
	Budget des dépenses	et dépenses d'autres entités comptables	
Santé			
Santé	5 382 077	408 639	5 790 716
Éducation			
Éducation et Enseignement supérieur	2 430 348	1 465 059	3 895 407
Services à la famille			
Enfants et Perspectives pour la jeunesse	48 247	(13 067)	35 180
Services à la famille	1 124 762	(44 851)	1 079 911
Total – Services à la famille	1 173 009	(57 918)	1 115 091
Développement des communautés, de l'économie et des ressources			
Affaires autochtones et du Nord	34 226	2 967	37 193
Agriculture, Alimentation et Développement rural	209 035	206 498	415 533
Conservation et Gestion des ressources hydriques	144 236	(2 561)	141 675
Logement et Développement communautaire	79 119	146 676	225 795
Infrastructure et Transports	660 780	(160 393)	500 387
Emploi et Économie	669 545	21 574	691 119
Ressources minières	10 788	15 178	25 958
Administrations municipales Manitoba	423 341	16 007	439 348
Total – Développement des communautés, de l'économie et des ressources	2 231 062	245 946	2 477 008
Justice et autres dépenses générales			
Assemblée législative	44 324	(771)	43 553
Conseil exécutif	2 679	(102)	2 577
Commission de la fonction publique	20 141	(688)	19 453
Régimes de retraite de la fonction publique et autres frais	13 899	59 160	73 059
Finances	65 981	6 128	72 109
Justice	533 384	8 664	542 048
Travail et Immigration	25 427	13 800	39 227
Affaires multiculturelles et Alphabétisation	21 170	(240)	20 930
Tourisme, Culture, Patrimoine, Sport et Protection du consommateur	85 912	7 938	93 850
Crédits d'autorisation	38 124	-	38 124
Autres crédits	41 587	-	41 587
Total – Justice et autres dépenses	892 628	93 889	986 517
Service de la dette	230 000	642 133	872 133
Total – Budget des dépenses	12 339 124	2 797 748	15 136 872
Soustraire : Total – Budget des recettes (Tableau 1)	11 944 681	2 685 118	14 629 799
Ressources non utilisées et rajustements en cours d'exercice	(70 000)	(80 000)	(150 000)
RECETTES (PERTES) NETTES	(324 443)	(32 630)	(357 073)

Les recettes et les dépenses des autres entités comptables sont des projections établies en fonction des données fournies par les entités et ne constituent pas nécessairement des données budgétaires définitives approuvées par les conseils d'administration de ces entités. Bon nombre d'entités comptables ont des exercices financiers et des cycles budgétaires différents de ceux du gouvernement. Lorsque c'est le cas, nous avons utilisé les données disponibles à la date de fin d'exercice la plus proche de la date de fin d'exercice des opérations fondamentales du gouvernement.

■ FOIRE AUX QUESTIONS

Q1 Qu'est-ce qu'un budget sommaire?

R Un budget sommaire est un portrait global des dépenses et des recettes liées aux opérations fondamentales du gouvernement, assorti de projections globales du budget de fonctionnement des organisations de la Couronne, des entreprises publiques et des organismes publics tels les offices régionaux de la santé, les divisions scolaires, les universités et les collèges.

On utilise le terme *budget sommaire* étant donné qu'il s'agit d'une consolidation des recettes et des dépenses liées aux opérations générales des programmes et des ministères – les services gouvernementaux qui relèvent habituellement de l'Assemblée législative – et des fonctions additionnelles qui sont indirectement contrôlées par le gouvernement provincial, comme les écoles publiques et les universités.

Par exemple, les dépenses des écoles publiques financées par les impôts fonciers des divisions scolaires et les paiements de soutien provinciaux sont représentés par un seul montant. Cela permet aux contribuables de voir ce que coûte au total la prestation des services qu'offrent les écoles publiques.

Q2 Comment peut-on connaître les montants des recettes encaissées par le gouvernement et les sommes qu'il compte affecter à ses programmes et à ses services fondamentaux?

R Le détail des dépenses et des recettes liées aux opérations fondamentales du gouvernement est présenté dans le Budget des dépenses et des recettes déposé à l'Assemblée législative. Le Budget sommaire et le Budget des dépenses et des recettes contiennent tous deux des tableaux de conciliation (tableau 1 pour les recettes, tableau 2 pour les dépenses) afin d'aider le lecteur à passer du Budget sommaire au Budget des dépenses et des recettes, ou vice versa.

Q3 Quelles sont les entités comprises dans le Budget sommaire et où puis-je obtenir plus de renseignements sur leurs plans?

R Une liste de toutes les entités comprises dans le périmètre comptable du gouvernement figure dans le Budget sommaire, à l'annexe 3. Le Budget sommaire cumule les dépenses et les recettes prévues pour les opérations fondamentales du gouvernement avec les prévisions budgétaires globales des autres entités comptables. Toute question nécessitant plus de renseignements sur le budget de l'une des autres entités devrait être adressée directement à l'entité en question.

Q4 Comme le Budget du Manitoba englobe l'ensemble du périmètre comptable du gouvernement, celui-ci utilisera-t-il les recettes d'autres entités du périmètre comptable pour financer les opérations fondamentales du gouvernement?

R L'utilisation d'un budget sommaire ne change pas la manière dont les opérations fondamentales du gouvernement sont financées. Dans le cadre du Budget sommaire, seules les recettes provenant des entités de la Couronne qui, jusqu'ici, ont toujours été utilisées pour financer les programmes et les services publics (comme celles de la Société manitobaine des alcools et des loteries et des organismes de service spécial établis par le gouvernement) continueront d'être utilisées pour financer les opérations fondamentales du gouvernement.

Q5 Si le gouvernement ne contrôle pas directement les autres entités du périmètre comptable, pourquoi comptabilise-t-il leurs recettes et leurs dépenses avec les siennes dans le Budget sommaire?

R Le gouvernement du Manitoba agit conformément aux recommandations du Bureau du vérificateur général du Manitoba. Les principes comptables généralement reconnus et les normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public pour les gouvernements supérieurs du Canada exigent que tous les gouvernements préparent leurs états financiers annuels de la sorte.

Q6 Quelle est la différence entre les dépenses des opérations fondamentales du gouvernement et les dépenses sommaires?

R Les dépenses relatives aux opérations fondamentales du gouvernement reflètent les prévisions de dépenses ministérielles du gouvernement du Manitoba qui sont présentées à l'Assemblée législative et approuvées par celle-ci. Ces dépenses comprennent les subventions accordées aux autres entités comptables du périmètre comptable du gouvernement. Les

dépenses sommaires incluent les dépenses supplémentaires des autres entités du périmètre comptable du gouvernement qui sont financées par d'autres sources que celles des opérations fondamentales. Le total sommaire reflète le coût total des services fournis, dans les divers secteurs, qui sont financés à partir des recettes fondamentales du gouvernement et de celles des autres entités comptables.

Q7 Comment le Budget sommaire traite-t-il l'obligation découlant des régimes de retraite?

R L'obligation découlant des régimes de retraite figure en totalité dans les états financiers sommaires; tout changement relatif à cette obligation se reflète donc dans le Budget sommaire. Les charges de retraite incluent les montants financés au moyen des crédits affectés aux opérations fondamentales du gouvernement, ainsi que des rajustements sommaires pour les augmentations déterminées par calcul actuariel de la valeur du solde impayé de l'obligation découlant des régimes de retraite. Les charges de retraite relatives à la Caisse de retraite des enseignants sont comprises dans le secteur Éducation.

Q8 Qu'entend-on par incidences de la consolidation?

R Les incidences de la consolidation sont des rajustements nécessaires pour inclure les recettes et les dépenses des autres entités comptables dans le Budget sommaire. Elles comprennent les rajustements nécessaires pour présenter les données de manière uniforme et pour éliminer les transactions entre entités du périmètre comptable du gouvernement, dans le but d'éviter la double comptabilisation des recettes et des dépenses dans le résultat sommaire (par exemple, une subvention publique figure comme dépense dans les opérations fondamentales du gouvernement et est éliminée des recettes de l'entité comptable concernée).

Q9 En quoi les autres éléments du résultat étendu consistent-ils et quelle est leur incidence sur les résultats sommaires du gouvernement?

R Les autres éléments du résultat étendu concernent certaines autres entités comptables et représentent des gains ou des pertes non réalisés calculés selon la juste valeur marchande des instruments financiers, par exemple, des actifs financiers susceptibles de vente ou une dette en devise étrangère. Les variations des autres éléments du résultat étendu dépendent de l'écart dans les évaluations au cours du marché en fin d'exercice et constituent par conséquent un aperçu ponctuel de la variation d'une valeur donnée par rapport à la valeur à la même date l'année précédente. Étant donné que les autres éléments du résultat étendu représentent des gains ou des pertes non réalisés, ils n'ont pas d'incidence sur les résultats annuels des activités des autres entités comptables et, par conséquent, ils n'ont pas non plus d'incidence sur les recettes nettes sommaires du gouvernement. Toutefois, les autres éléments du résultat étendu ont une incidence sur le bilan et donc sur la dette nette du gouvernement et son rapport dette nette/PIB.

Lorsque les actifs sous-jacents sont vendus ou lorsque la dette publique à l'étranger est éliminée, l'entité comptable enregistre des gains ou des pertes dans ses autres éléments du résultat étendu, ce qui a une incidence sur le résultat net de l'entité comptable concernée et, par le fait même, sur les recettes nettes sommaires du gouvernement.

■ GLOSSAIRE DE TERMES-CLÉS

Actifs financiers : actifs (exemples : encaisse, investissements, prêts et débiteurs) qui appartiennent au gouvernement et qu'il pourrait facilement convertir en liquidités afin de faire face à ses obligations ou pour financer ses activités futures.

Actifs financiers nets : actifs (exemples : encaisse, investissements, prêts et débiteurs), après avoir soustrait les crédateurs, qui appartiennent au gouvernement et qu'il pourrait facilement convertir en liquidités afin de faire face à ses obligations ou pour financer ses activités futures.

Actifs non financiers : actifs ayant une existence matérielle, notamment les immobilisations corporelles (par exemple les immeubles et les routes) et les biens consommables tels que les inventaires qui ne sont pas normalement convertis en liquidités.

Autres éléments du résultat étendu : prise en compte des gains ou des pertes non réalisés calculés selon la juste valeur marchande de l'instrument financier, par exemple, un placement susceptible de vente ou d'échange ou une dette en devise étrangère. À l'heure actuelle, les normes comptables concernant les autres éléments du résultat étendu s'appliquent uniquement aux autres entités comptables, à l'exception des organismes sans but lucratif. Les autres éléments du résultat étendu sont mesurés d'après la variation des évaluations à la valeur du marché, des taux d'intérêt et des taux de change en fin d'exercice et constituent, par conséquent, un aperçu ponctuel de la variation d'une valeur donnée par comparaison avec la valeur à la même date l'année antérieure.

Autres entités comptables : entités du périmètre comptable du gouvernement comme les organisations de la Couronne, les entreprises publiques et les organismes du secteur public tels les offices régionaux de la santé, les divisions scolaires, les universités et les collèges qui sont directement ou indirectement contrôlés par le gouvernement, comme le prescrit le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Les opérations fondamentales du gouvernement en sont exclues.

Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) : conseil créé par Comptables professionnels agréés du Canada et responsable de l'établissement de normes comptables dans le secteur public en fonction des principes comptables généralement reconnus.

Budget sommaire : comprend les prévisions de recettes et le budget des dépenses pour les opérations fondamentales du gouvernement, ainsi que des projections globales pour les entités qui sont directement ou indirectement contrôlées par le gouvernement, comme le prescrit le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public.

Dette de type général : emprunts pour les programmes généraux, y compris toutes les valeurs du gouvernement qui ne sont pas des dettes auto-entretenuées ou qui ne découlent pas de l'acquisition d'immobilisations.

Dette nette sommaire : total des passifs du périmètre comptable du gouvernement moins ses actifs financiers. Il s'agit du solde des passifs qu'il faudra payer ou financer à l'aide de recettes futures.

Emprunts : valeurs ou titres émis au nom du gouvernement et vendus aux investisseurs des marchés financiers. On compte parmi ces titres des débentures, des bons du Trésor, des billets à ordre, des obligations à moyen terme et des obligations d'épargne du Manitoba.

Entreprise publique : organisation de la Couronne qui est investie des pouvoirs financiers et administratifs nécessaires pour mener des activités commerciales. Elle vend des biens ou offre des services à des particuliers ou à des organismes non compris dans le périmètre comptable du gouvernement, et elle peut poursuivre ses activités au moyen de ses recettes.

Fonds d'amortissement : fonds facilement convertibles en liquidités et prévus pour rembourser méthodiquement les emprunts à l'échéance.

Fonds d'amortissement des régimes de retraite : actifs financiers prévus pour permettre au gouvernement de s'acquitter méthodiquement de ses obligations découlant des régimes de retraite.

Garanties : le gouvernement, dans le cours normal de ses activités, peut garantir le remboursement des dettes ou des

emprunts engagés par des organismes, c'est-à-dire principalement des entreprises publiques. De telles garanties sont fournies pour les obligations d'épargne Hydro Bonds du Manitoba.

Immobilisations corporelles : immobilisations dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'exercice et qui sont acquises, construites ou développées, et qui sont destinées à être utilisées plutôt que vendues.

Incidences de la consolidation : ajustements nécessaires pour inclure les recettes et les dépenses des autres entités comptables dans le Budget sommaire, et pour éliminer les transactions entre entités dans le but d'éviter la double comptabilisation des recettes et des dépenses (par exemple, une subvention publique figure comme dépense dans les opérations fondamentales du gouvernement et est éliminée des recettes de l'entité comptable concernée).

Infrastructure : sous-ensemble d'immobilisations corporelles utilisées par le grand public, par exemple, les parcs, les routes et les ponts.

Juste valeur marchande : valeur que l'on peut obtenir pour un actif financier ou non financier s'il est vendu sur le marché libre.

Obligations : passifs à long terme du gouvernement non productifs d'intérêts, qui peuvent ou non être assujettis à des modalités de remboursement particulières.

Obligation découlant des régimes de retraite : valeur actuarielle de l'obligation non réglée découlant des régimes de retraite du gouvernement et des organisations de la Couronne participantes. La dépense comprend les fonds provenant des crédits relatifs aux opérations fondamentales du gouvernement et l'augmentation, déterminée à l'aide de calculs actuariels, de l'obligation découlant des régimes de retraite.

Opérations fondamentales du gouvernement : composante du périmètre comptable du gouvernement. Il s'agit des opérations du gouvernement, y compris les recettes qui sont directement sous le contrôle du gouvernement, ainsi que les programmes et les services fournis par ses ministères.

Organisation de la Couronne : organisation du périmètre comptable qui a été établie par le gouvernement ou dont il a la propriété exclusive, par exemple, une société d'État comme la Société des services agricoles du Manitoba.

Périmètre comptable du gouvernement : inclut les opérations fondamentales du gouvernement, les organisations de la Couronne, les entreprises publiques et les organismes du secteur public tels les offices régionaux de la santé, les divisions scolaires, les universités et les collèges.

Principes comptables généralement reconnus (PCGR) : pratiques comptables normalisées et lignes directrices pour la présentation de l'information financière telles qu'elles sont prescrites pour le secteur public.

Produit intérieur brut (PIB) : valeur marchande totale de tous les biens et services finaux produits par l'économie manitobaine.

Rapport dette nette/PIB : ratio obtenu en divisant la dette nette du gouvernement par la valeur marchande totale de tous les biens et services finaux produits par l'économie manitobaine. La dette nette est le total du passif du gouvernement moins ses actifs financiers. Les agences d'évaluation du crédit et d'autres analystes s'en servent couramment pour apprécier la conjoncture financière d'un État et l'évolution de sa capacité à faire face à ses engagements financiers.

Service de la dette : intérêts et autres dépenses liés aux emprunts provinciaux.

Transferts et recouvrements fédéraux : recettes reçues ou à recevoir du gouvernement fédéral.

Valeur de remplacement des actifs : coût de remplacement d'une immobilisation, selon sa valeur actuelle.

ANNEXE 3
ENTITÉS INCLUSES DANS LE BUDGET SOMMAIRE
(PÉRIMÈTRE COMPTABLE DU GOUVERNEMENT)

SANTÉ

Santé Manitoba
Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances
Action cancer Manitoba
Diagnostic Services of Manitoba Inc.
Régime d'assurance-maladie du Manitoba
Office de financement des immobilisations hospitalières du Manitoba
Foyers de soins personnels sans but lucratif
Office régional de la santé du Centre du Manitoba inc.
Offices régionaux de la santé (y compris les organismes qui en relèvent)
 Office régional de la santé d'Entre-les-Lacs et de l'Est
 Office régional de la santé du Nord
Santé de Prairie Mountain
Office régional de la santé du Sud
Office régional de la santé de Winnipeg
Rehabilitation Centre for Children Inc.
Centre Saint-Amant

ÉDUCATION

Éducation et Enseignement supérieur Manitoba
Conseil de l'enseignement postsecondaire
Collège communautaire Assiniboine
Université de Brandon
Université de Saint-Boniface
Collège Red River
Collège universitaire du Nord
Université du Manitoba
Université de Winnipeg
Centre des manuels scolaires du Manitoba
Commission des finances des écoles publiques
Divisions scolaires publiques

SERVICES À LA FAMILLE

Enfants et Perspectives pour la jeunesse Manitoba
Services à la famille Manitoba
Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du nord du Manitoba
Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du sud du Manitoba
Régie générale des services à l'enfant et à la famille
Régie des services à l'enfant et à la famille des Métis

DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS, DE L'ÉCONOMIE ET DES RESSOURCES

Affaires autochtones et du Nord

Affaires autochtones et du Nord Manitoba
Fonds de développement économique local

Agriculture, Alimentation et Développement rural

Agriculture, Alimentation et Développement rural Manitoba

Fonds de la Loi sur les machines et le matériel agricoles
Centre de développement des produits alimentaires
Société des services agricoles du Manitoba
Commission hippique
Fonds des bourses d'études vétérinaires

Conservation et Gestion des ressources hydriques

Conservation et Gestion des ressources hydriques Manitoba
Manitoba vert – Solutions écologiques
Société protectrice du patrimoine écologique du Manitoba
Corporation manitobaine de gestion des déchets dangereux
Pépinière forestière Pineland
Fonds d'aide à la réduction du volume et au recyclage des déchets

Logement et Développement communautaire

Logement et Développement communautaire Manitoba
Office des prêts et de garantie de prêts aux coopératives
Conseil de promotion de la coopération
Société d'habitation et de rénovation du Manitoba
Manitoba Community Services Council Inc.

Infrastructure et Transports

Infrastructure et Transports Manitoba
Terres domaniales et acquisition foncière
Leaf Rapids Town Properties Ltd.
Commission manitobaine d'aménagement du canal de dérivation et de la route située du côté est
Fonds d'amélioration de la productivité de l'industrie du transport routier au Manitoba
Organisme chargé de la distribution du matériel
Organisme de gestion des véhicules gouvernementaux et de l'équipement lourd

Emploi et Économie

Emploi et Économie Manitoba
Entreprenariat Manitoba
Centre de technologie industrielle
Société de développement du Manitoba
Réseaux informatiques en apprentissage et en recherche pédagogique du Manitoba (M.E.R.L.I.N.)
Conseil manitobain de la recherche en matière de santé
Manitoba Opportunities Fund Ltd.
Société du commerce et de l'investissement du Manitoba
Taking Charge! Inc. / Se prendre en main! Inc.

Ressources minières

Ressources minières Manitoba
Fonds de réserve pour l'abandon
Régie des alcools et des jeux du Manitoba
Caisse de soutien aux localités minières
Fonds de réserve de remise en état des mines
Fonds de réserve de remise en état des carrières

Administrations municipales Manitoba

Administrations municipales Manitoba
Fonds d'aide à la production de biodiesel
Fonds de revitalisation urbaine
Fonds d'aide à la production d'éthanol
Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba

JUSTICE ET AUTRES DÉPENSES

Assemblée législative

Assemblée législative

Conseil exécutif

Conseil exécutif

Commission de la fonction publique

Commission de la fonction publique

Régimes de retraite de la fonction publique et autres frais

Fonds d'amortissement des régimes de retraite

Finances

Finances Manitoba
Conseil des corporations de la Couronne
Conseil d'assurance du Manitoba
Office des services financiers du Manitoba

Justice

Justice Manitoba
Fondation commémorative Helen-Betty-Osborne
Société d'aide juridique du Manitoba
Curateur public du Manitoba
Commission de réforme du droit du Manitoba
Fonds d'aide aux victimes

Travail et Immigration

Travail et Immigration Manitoba
Bureau du commissaire aux incendies
Fonds pour l'éducation du public sur la sécurité au travail

Affaires multiculturelles et Alphabétisation

Affaires multiculturelles et Alphabétisation Manitoba

Tourisme, Culture, Patrimoine, Sport et Protection du consommateur

Tourisme, Culture, Patrimoine, Sport et Protection du consommateur Manitoba
Fonds de littératie financière
Conseil des services funéraires du Manitoba
Fonds d'indemnisation des titres fonciers
Centre culturel franco-manitobain

Conseil des arts du Manitoba
Société du Centre du centenaire du Manitoba
Commission des sports de combat
Société manitobaine de développement de l'enregistrement cinématographique et sonore
Sport Manitoba Inc.
Société Voyage Manitoba
Office d'enregistrement des titres et des instruments
Venture Manitoba Tours Ltd.
Bureau de l'état civil

ENTREPRISES PUBLIQUES

Société d'assurance-dépôts du Manitoba
Régie de l'hydro-électricité
Société manitobaine des alcools et des loteries
Société d'assurance publique du Manitoba

FONDS SPÉCIAUX, NE RELEVANT PAS D'UN SECTEUR NI D'UN MINISTÈRE

Compte de remboursement de la dette
Compte de stabilisation des revenus

